

### Barème des frais et honoraires de médiation

Pour un montant en litige de :	Droits d'ouverture(1) (par partie)	Honoraires au forfait (2)(4)
1. 0 à 25 000€	250 €	750€ (5h maximum)
2. 25 001€ à 50 000€	500 €	1 500€ (8h maximum)

	National	International
Droits d'ouverture (1)( par partie)	500 €	600 €
Pour un montant en litige de :	Barème horaire (2)(3)(4)	
3. 50 001€ à 150 000€	280 €	300 €
4. 150 001€ à 500 000€	320 €	350 €
5. 500 001€ à 1 000 000€	400 €	450 €
6. 1 00 001€ à 2 500 000€	500 €	550 €
7. 2 500 001€ à 10 000 000€	600 €	650 €
8. plus de 5 000 001€	sur devis	sur devis

(1) Les droits d'ouverture sont offerts aux membres du YCF et à ceux des clubs alliés que la médiation soit ou non mise en œuvre.

(2) Une médiation qui se poursuit le soir, au-delà de 21 heures, fait l'objet d'une majoration de 20% des frais du Centre et des honoraires de médiation

(3) Une provision à valoir sur frais et honoraires sera facturée aux parties dès la mise en œuvre de la médiation et demeure acquise au Centre qu'elle qu'en soit la durée.

(4) Facturables dès la mise en œuvre de la médiation :

- hors débours éventuels : transport, frais d'hébergement du médiateur, etc.
- les horaires du médiateur comprennent l'étude du dossier, les réunions de médiation et les échanges (téléphoniques, emails...) avec les parties.